

L 'année 2011

- Le nouveau régime fiscal s 'applique aux collectivités et EPCI
- les ressources du bloc communal
 - le TH en totalité (le département perd sa part)
 - la TFNB : la part communale ancienne demeure et le département conserve sa part
 - la TFPNB : en totalité, le département et la région perdent leur part
 - le bénéfice de l 'abaissement des frais d 'assiette et de recouvrement de 8 % à 3 %
 - la totalité de la CFE en fonction de la localisation de l 'assiette
 - la taxe sur les surfaces commerciales : en totalité
 - la nouvelle CVAE à hauteur de 26.5 % des entreprises situées sur son territoire
 - une part de l 'IFER

La nouvelle répartition (hors IFER)

	Communes membres C3G	C3G	DEPARTEMENT	REGION
TH	X	X		
Dont part Départementale		X		
TFPB	X	X	X (dont totalité Part régionale)	
TFPNB	X	X		
TATFPNB		X		
CET-CFE		X		
CET-CVAE		26,50 %	48,50 %	25 %
TASCOM		X		
DMTO			X	
TSCA			X	

TH : Taxe d'habitation

TFPB : Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties

TFPNB : Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties

TATFPNB : Taxes Additionnelles à la TFPNB

CET : Cotisation économique territoriale

CFE : Cotisation foncière des entreprises

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

DMTO : Droits de mutation à titre onéreux

TSCA : Taxe sur les conventions d'assurance